

5.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20231218-321919-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 21 décembre 2023

Publié le 22 décembre 2023

**Suite à la convocation en date du 4 décembre 2023**  
**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunie à Lille le 18 DÉCEMBRE 2023**

**Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Sylvie DELRUE, Jean-Luc DETAVERNIER, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUFS, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Doriane BECUE, Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Julien GOKEL, Régis CAUCHE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie CIETERS donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à François-Xavier CADART, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUFS, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Monique EVRARD, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Frédéric DELANNOY, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Stéphane DIEUSAERT, Mickaël HIRAUX, Valérie LETARD, Eric RENAUD.

**OBJET** : Interventions départementales dans le domaine agricole.

Vu le rapport DRE/2023/397

Vu l'avis en date du 11 décembre 2023 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'attribuer une subvention de 130 000 €, à la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais, pour son programme d'activités 2023 ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer, avec la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais, la convention de partenariat pour 2023, ci-jointe en annexe 2 ;
  - d'imputer la dépense correspondante, soit 130 000 €, sur l'opération 230030P003 ;
  - d'attribuer une subvention de 2 000 €, à la Maison de l'Élevage du Nord, pour l'édition de son ouvrage « Histoires d'éleveurs de Flamandes » ;
  - d'imputer la dépense correspondante, soit 2 000 €, sur l'opération 230030P003.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 17.

Monsieur VALOIS est membre de la Chambre d'Agriculture Région Hauts-de-France. En raison de cette fonction, il ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être compté dans le quorum. Il n'assiste pas à cette partie de la réunion.

56 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Responsable du Service assemblées et contrôle  
de la légalité  
Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public

Vanessa VUJCIC



**POLITIQUE DEPARTEMENTALE  
EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE**

<b>ASSOCIATION</b>	<b>Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais</b>	
	<i>statuts</i>	Etablissement public consulaire
	<i>date de création</i>	2016 : création de la Chambre interdépartementale du Nord-Pas de Calais 2021 : création de la Chambre d'Agriculture Hauts-de-France
	<i>siège social</i> <i>Antenne principale</i>	299 Boulevard Leeds - 59777 LILLE Cité de l'Agriculture - 56 avenue Roger Salengro – BP 80039 62501 Saint-Laurent-Blangy – Tél. 03 21 60 57 57 13 antennes réparties sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais
	<i>Président</i>	Christian DURLIN 68 membres élus
	<i>salariés</i>	196,42 ETP

<b>AIRE D'INFLUENCE</b>	Départements du Nord et du Pas-de-Calais
-------------------------	--

<b>OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE</b>	<b>Développement de l'approvisionnement local</b> <b>Promotion d'une agriculture dynamique, durable</b> <b>Développement local et diversification</b> <b>Accompagnement des agriculteurs en situation fragile</b> <b>Renforcement de l'agriculture comme composante du territoire</b>
---	---

**MISSIONS  
PRINCIPALES**

- Représenter les intérêts du monde agricole vis-à-vis des pouvoirs publics et des collectivités locales en émettant des avis et en établissant des propositions d'actions,
- Etre partenaire des collectivités territoriales pour la gestion de l'espace et les projets de développement local,
- Former, informer et conseiller les agriculteurs au quotidien dans l'évolution et l'adaptation de leurs entreprises et accompagner les projets collectifs,
- Contribuer à la performance économique de l'agriculture en accompagnant les projets de développement économique,
- Anticiper les mutations, innover, diffuser des références par la recherche et le développement, les études et prospectives,
- Assurer des missions de service public auprès des agriculteurs : Point Accueil Installation Transmission, Centre de Formalité des Entreprises, enregistrement des contrats d'apprentissage, identification et traçabilité des animaux...

**DOMAINES  
D'INTERVENTION  
PARTENARIAUX**

**Développement de l'approvisionnement local dans la restauration collective :**

- Accompagnement d'une offre agricole territorialisée afin de répondre à la demande en produits locaux des établissements (collèges, EHPAD, foyers de personnes handicapées, Maisons de l'enfance, etc.).
- Sensibilisation des agriculteurs, promotion et développement de l'outil internet [aplocal.fr](http://aplocal.fr), mise en place de rencontres offre/demande, organisation logistique et réponse aux marchés publics, promotion du label « Ici je Mange Local » ...

**DOMAINES  
D'INTERVENTION  
PARTENARIAUX**

**Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols :**

Accompagnement des agriculteurs et travail avec les partenaires impliqués (Agence de l'Eau, communes, EPCI...) dans la lutte contre l'érosion des sols et les inondations.

**Accompagnement des agriculteurs en situation fragile :**

L'intervention de la Chambre d'Agriculture se fait en étroite collaboration avec les autres structures d'accompagnement et se traduit par des visites par un conseiller d'entreprise sur une approche globale ou des visites spécifiques portant sur un sujet particulier posant problème.

**Développement des activités d'accueil innovantes**

Accueil familial à la ferme des personnes âgées et handicapées (communication, diagnostic conseil préalable à la demande d'agrément et médiation animale pour les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

**Développement des liens entre Agriculture et Ruralité :**

Dans le cadre de la politique départementale en faveur de la Ruralité, accompagnement de projets innovants comme le logement social, les cafés-rando, les plateformes mobilité, le développement des races locales sur les Espaces Naturels du Nord, la participation à l'élaboration de plusieurs chartes (bon voisinage, agriculture et urbanismes, zones de non traitement ...).

**Valoriser l'agriculture nordiste :**

La Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais avec l'association NOVAGRI participe à la préparation de l'inauguration du stand du Département et à l'organisation de l'animation avec les agriculteurs.

**2 nouvelles actions 2023 :**

**Adapter la gestion de la ressource en eau face aux changements climatiques :**

expérimentations sur le stockage des eaux en période hivernale dans certains secteurs, sur la réutilisation des eaux usées, promouvoir la récupération des eaux pluviales, la gestion économe de l'eau et les bonnes pratiques d'irrigation, ...

**Promouvoir l'emploi agricole en lien avec les autres acteurs :**

promotion des métiers, des besoins en main d'œuvre, échanges avec les Maisons Nord Emploi, mises en place de SAS préparatoires, ...

	<b>ACTIONS CONCERNEES</b>	<b>Montant</b>	<b>% BP</b>
	• Approvisionnement local dans les établissements (collèges, EHPAD, etc.)	73 500 €	56 %
	• Erosion	31 500 €	24 %
	• Agriculteurs en situation fragile	10 000 €	8 %
	• Adaption de la gestion de l'eau	10 000 €	8 %
	• Accueil familial à la ferme	5 000 €	4 %
	<b>• TOTAL</b>	<b>130 000 €</b>	

**Le budget prévisionnel total de la Chambre d'Agriculture pour 2023 s'élève à 20 087 770 €.**

<b>SUBVENTION DEPARTEMENTALE</b>	<b>RAPPEL</b>	<b>Année</b>	<b>Attribué</b>
		Convention 2022	126 400 €

<b>MONTANT PROPOSE 2023</b>	<b>130 000 € (0,65 % du BP)</b>
---------------------------------	---------------------------------

**Convention de partenariat  
2023  
entre le Département du Nord  
et  
la Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais**

Vu la convention de partenariat entre le Département du Nord et la Région Hauts-de-France en matière d'intervention dans le domaine agricole,

Vu l'article L. 3211-1 du code général des collectivités territoriales,

Entre,

**Le Département du Nord**, représenté par son Président, Monsieur Christian POIRET, agissant en application de la décision de la Commission Permanente du 18 décembre 2023,

Et,

**La Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais**, représentée par son Président, Monsieur Christian DURLIN,

**Il a été convenu ce qui suit :**

**Préambule**

Au titre de la solidarité territoriale en milieu rural, le Département, acteur de proximité et partenaire essentiel du monde rural entend au niveau de sa politique agricole renforcer l'équité territoriale en confortant une agriculture durable, identitaire des territoires et accompagner les agriculteurs, en particulier ceux en situation fragile.

Le soutien apporté par le Département au milieu agricole, dans ce cadre, aura pour objectifs :

- le développement de l'approvisionnement local dans la restauration collective,
- le soutien à l'élevage et l'amélioration de la qualité sanitaire,
- la promotion d'une agriculture dynamique, durable, respectueuse de l'environnement et créatrice d'emplois,
- le développement local et la diversification,
- l'accompagnement des agriculteurs en situation fragile,
- l'animation et la reconnaissance du monde rural,
- le renforcement de l'agriculture en tant que composante essentielle de la vie des territoires.

La convention de partenariat entre la Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais et le Département s'appuie sur ces objectifs et porte notamment sur le projet de développement de l'approvisionnement local dans la restauration collective, axe fort de la politique départementale en faveur de l'agriculture.

Deux nouvelles thématiques intègrent le partenariat pour la première année : l'adaptation de la gestion de la ressource en eau face aux changements climatiques et la promotion de l'emploi agricole.

### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention définit les engagements réciproques des parties pour la mise en œuvre et le financement du programme d'actions 2023 de la Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais visant à :

- contribuer au développement de l'approvisionnement local dans la restauration collective et auprès des particuliers en s'appuyant sur l'animation territoriale,
- adopter une gestion globale et concertée du ruissellement,
- adapter la gestion de la ressource en eau face aux changements climatiques,
- accompagner les agriculteurs en situation fragile,
- développer les activités innovantes d'accueil à la ferme pour les publics cibles départementaux : l'accueil familial à la ferme et la médiation animale pour les enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance,
- promouvoir l'emploi agricole et favoriser la réinsertion des allocataires du RSA,
- développer les liens entre Agriculture et Ruralité (habitat social, valorisation des bio-déchets via la méthanisation...),
- valoriser l'agriculture nordiste correspondant à l'association de la Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais sur un certain nombre de manifestations dont le Salon International de l'Agriculture à Paris en partenariat avec l'association Novagri.

Différents sujets seront également traités dans le cadre du partenariat global :

- valoriser et développer les pratiques agricoles en lien avec Nord Durable (plantation, pratiques agro-écologiques, autonomie fourragère, biodiversité...),
- renforcer les liens entre les services de la voirie départementale et la profession agricole dans le cadre des problèmes liés à la circulation des engins agricoles et à l'entretien des bords de route, notamment avec la mise en place d'une rencontre annuelle par arrondissement pour aborder les différents sujets qui lient les agriculteurs et la voirie départementale,
- participer au Conseil des Partenariats Agricoles et Ruraux (CPAR) et à son suivi technique pour développer les partenariats sur les sites Espaces Naturels du Nord,
- collaborer lors de la création de nouvelles zones de préemption au titre de la politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles et sur la mise en place d'un cadre conventionnel après acquisition,
- participer au projet agro-environnemental de Chabaud-Latour,
- participer à la plate-forme « mon stage de 3<sup>e</sup> » pour valoriser les stages dans le domaine agricole auprès des collégiens,

### **Article 2 : Programme d'activités**

#### ***1) Développer l'approvisionnement local***

Le développement de l'approvisionnement local dans la restauration collective des établissements liés au Département représente un axe essentiel de la politique départementale.

Ces démarches transversales visent à relocaliser l'économie des territoires en soutenant les dynamiques collectives des producteurs, à favoriser la mise en relation entre l'offre des agriculteurs et la demande des restaurations collectives.

Enfin, elles visent également à offrir aux usagers (collégiens, personnes âgées ...) une alimentation citoyenne, saine et diversifiée.

Les services de la Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais sont étroitement associés à l'équipe projet départementale chargée de mettre en place la feuille de route liée à la délibération cadre en faveur de l'approvisionnement local.

Le partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais concerne essentiellement l'accompagnement d'une offre agricole territorialisée permettant de répondre aux besoins des établissements.

Cela se traduit par différents axes :

- sensibilisation des agriculteurs et organisation de l'offre,
- identification et diffusion aux collèges publics et privés (en régie directe) des fournisseurs régionaux pouvant répondre aux critères de la loi Egalim (avec un filtre sur la plateforme approlocal et/ou une cartographie) et intervention ponctuelle en club des chefs,
- Engager une réflexion sur les animations autour de l'alimentation durable auprès des collégiens et les modalités de mise en œuvre (formation du personnel polyvalent/équipe de cuisine),
- accompagnement des producteurs vers des certifications compatibles avec la loi Egalim,
- promotion et développement de l'outil approlocal.fr, avec l'accompagnement individuel des établissements sur la plateforme. Cet axe intègre également l'expérimentation du déploiement du logiciel via le logiciel départemental Webgerest,
- contribution à la diffusion et à la promotion du label « Ici je mange local »,
- contribution à un état des lieux des outils de transformation et des plateformes existants ou en projet sur le territoire et accompagnement des projets émergents,
- participations aux événements de mise en relation entre l'offre et la demande sur les territoires,
- présentation individuelle aux établissements médicaux-sociaux (en gestion directe) suite au premier contact départemental et accompagnement à la rédaction des marchés et lien avec le projet « des produits de qualité dans l'assiette de nos aînés »
- travail et accompagnement sur la logistique et la structuration des producteurs,
- accompagnement des agriculteurs ou des groupements de producteurs pour répondre aux marchés publics,
- assurance d'une veille juridique sur l'évolution réglementaire, et notamment les modalités d'application de la loi Egalim,

Evaluation et suivi : des points d'étape seront réalisés dans le cadre de l'équipe projet et des comités de pilotage organisés par le Département, et un suivi des commandes sera effectué sur le site approlocal.fr.

## **2) Lutter contre l'érosion des sols et le ruissellement**

Le partenariat prévoit la poursuite de l'accompagnement des agriculteurs par la Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais et du travail avec les partenaires impliqués dans la lutte contre l'érosion des sols et les inondations, en particulier l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et les EPCI à fiscalité propre, compétents en matière de gestion de l'eau (GEMAPI) dans le cadre des lois Maptam et Notre, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les missions confiées à la Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais dans ce domaine s'articulent autour de différents axes :

- sensibiliser les agriculteurs et les accompagner dans la mise en place d'actions concrètes,
- poursuivre le partenariat avec les animateurs érosion présents sur le territoire afin de contribuer à la construction des programmes globaux à l'échelle des bassins

versants alliant aménagement d'hydraulique douce en domaine agricole et aménagement d'hydraulique structurant intégrant les enjeux de l'aménagement du territoire, de la gestion des eaux pluviales et de la préservation des milieux aquatiques,

- sensibiliser et évaluer l'ensemble des agriculteurs en matière d'amélioration des pratiques agronomiques : importance du rôle joué par les prairies, concertation des assolements, développement de pratiques culturales plus respectueuses (exemples : l'Agriculture de Conservation des Sols (ACS), expérimentations (cultures moins consommatrices en eau ou permettant une meilleure infiltration des eaux), veiller au suivi et à l'entretien des aménagements d'hydraulique douce réalisés de manière à en assurer la pérennité en partenariat avec les EPCI concernés,
- réaliser des fiches d'expertise pour les collectivités en demande et ainsi quantifier l'efficacité des aménagements dits d'hydraulique douce proposés,
- accompagner le Département en tant que maître d'ouvrage au titre de la voirie (aide dans le cadre de la gestion de fossés de route) et au titre de l'Aménagement Foncier (réflexion sur l'impact de l'organisation du nouveau parcellaire sur le ruissellement et l'érosion).

Un lien sera fait avec le dispositif de subventions départementales « Plantation et Renaturation » et la convention de partenariat avec la Fédération des chasseurs du Nord permettant la plantation de haies et la mise en place de couverts végétaux favorables à la faune sauvage.

Un programme prévisionnel de projets est proposé et validé en comité de suivi.

Un bilan sera établi en fin d'année de ces opérations mais également de l'ensemble des actions suivies par la Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais avec l'Agence de l'Eau et les autres collectivités de manière à avoir une vision complète de l'intervention sur la lutte contre l'érosion des sols à l'échelle départementale et une meilleure lisibilité des différents financements apportés par les partenaires.

Evaluation et suivi : tableau prévisionnel des projets et indicateurs (nombre de projets, nombre d'aménagements réalisés...).

Organisation de deux réunions par an, pour fixer les priorités d'action en fonction des demandes des collectivités et de l'organisation des maîtres d'ouvrages à une échelle pertinente pour la réalisation des travaux.

### ***3) Adapter la gestion de la ressource en eau pour une agriculture durable face aux changements climatiques***

La disponibilité en eau devient un enjeu majeur dans le département du Nord qui dispose d'une ressource en eau limitée dans plusieurs petites régions. Les changements climatiques risquent d'accentuer les périodes de stress hydrique et d'augmenter les besoins en eau pour l'irrigation. Le département est densément peuplé et les besoins en eau potable pour la population demeureront prioritaires au regard des autres usages mais il devient nécessaire de mettre en place une gestion concertée de la ressource en eau qui concilie le respect de l'environnement avec une agriculture économiquement viable.

Paradoxalement, la pluviométrie annuelle ne devrait pas baisser mais plutôt se répartir différemment sur l'année avec des périodes pluvieuses plus intenses et des périodes sèches plus longues.

Dans ces conditions, il semble essentiel en terme d'adaptation de développer les moyens permettant de réduire les effets néfastes des épisodes pluviométriques intenses par l'amélioration de l'infiltration de l'eau dans les sols pour favoriser la recharge des nappes et de limiter les pertes de cette ressource en eau à la mer.

Concernant la gestion de la ressource en eau, le Département accompagnera donc la Chambre d'agriculture du Nord pas de Calais dans les actions suivantes :



- Participer à une expérimentation visant à étudier la faisabilité de stocker une partie des excédents d'eau hivernaux pour un usage estival en période de basse eau. Cette expérimentation se traduira par la création de retenues d'eau de petite à moyenne capacité (quelques dizaines de milliers de m<sup>3</sup>) et pour un usage collectif. Les zones des waterings et de l'Yser pourraient se prêter à cette expérimentation.
- Etudier et expérimenter des projets de réutilisation des eaux de process ou usées issues d'agro-industrie ou de stations d'épuration pour un usage agricole en substitution aux prélèvements d'eau dans le milieu naturel et les nappes phréatiques.
- Promouvoir la récupération de l'eau de pluie pour les besoins des exploitations agricoles (lien avec le PAFI).
- Promouvoir les outils d'aide à la décision chez les irrigants pour préciser les périodes de déclenchement de l'irrigation et mettre en place des outils de communication pour les sensibiliser aux bonnes pratiques d'irrigation, économie d'eau et aux aides possibles par le biais du PAFI.
- Participer à un groupe de travail ad'hoc irrigation, stockage et procédure d'aménagement foncier agricole et forestier et participer aux réflexions à travers les procédures d'aménagement foncier en cours.

Evaluation et suivi : nombre de projets ou actions réalisées et rencontres techniques régulières notamment dans le cadre des différents groupes de travail liés.

#### **4) Soutenir les agriculteurs en difficulté et en situation fragile**

L'intervention de la Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais est intégrée au Plan d'Urgence mis en place avec Arcade, le Groupement de Défense Sanitaire (GDS), la Fédération Départementale des Services de Remplacement et Avenir Conseil Elevage. Elle est donc complémentaire aux interventions de ces structures et se fait en lien avec le dispositif de l'Etat pour les agriculteurs en difficulté.

La Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais propose 2 niveaux d'intervention aux agriculteurs repérés par les structures d'accompagnement voire par la Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais elle-même :

- une visite par un conseiller d'entreprise formé pour ce public en difficulté permettant d'avoir une approche globale de l'exploitation,
- une visite par un conseiller spécialisé sur un atelier spécifique de l'exploitation posant problème.

Cet accompagnement représentera une trentaine de visites par an et sera pris en charge par le Département à hauteur d'une enveloppe financière fixée en comité de suivi, pour l'adapter au plus près des besoins.

Evaluation et suivi : nombres de visites réalisées et d'agriculteurs accompagnés et partenariats mobilisés avec les autres structures d'accompagnement.

#### **5) Développer les activités innovantes d'accueil à la ferme pour les publics cibles départementaux**

##### **➤ Accueil familial à la ferme de personnes âgées et handicapées**

Les services de la Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais, de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et du Département ont mis en œuvre un cahier des charges sur « l'accueil familial à la ferme » depuis 2017.

Dans le cadre de ce partenariat, la Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais a comme missions :

- la communication globale sur le dispositif auprès des agriculteurs et le relais d'information, en lien avec la MSA,
- l'information et le conseil des agriculteurs intéressés par le dispositif,
- la réalisation des « diagnostics conseil » préalable à la demande d'agrément. Il s'agit d'évaluer sur une demi-journée à la ferme, la compatibilité du projet d'accueil avec les activités agricoles, les capacités et les profils en amont des candidats ainsi que les possibilités matérielles d'accueil,
- l'accompagnement des porteurs de projet dans leur démarche de demande de subvention pour engager des travaux d'amélioration du bâti, dans le cadre des dispositifs d'aide à l'investissement existants.

Cet accompagnement et la réalisation des diagnostics conseil sont pris en charge par le Département dans le cadre d'une enveloppe financière spécifique.

Une réflexion est actuellement menée pour ouvrir ce dispositif à l'accueil de jour via l'aide au répit. Des réunions de travail et d'informations auprès des professionnels agricoles seront organisées pour déployer ce nouveau mode d'accueil à la ferme.

Evaluation et suivi : nombre de diagnostics conseil réalisés, de réunions d'information...

### ➤ **Médiation animale**

Depuis 2022, les services du Département et de la Chambre d'Agriculture travaillent en étroite collaboration pour promouvoir la médiation animale auprès des publics cibles départementaux et notamment les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Le partenariat consiste au financement à titre expérimental de visites dans le cadre du programme « ouvertures des horizons » conciliant nature et agriculture. Chaque structure bénéficie de 10 animations collectives régulières, pour un groupe de quatre enfants maximum.

L'objectif de cette action est de cumuler « nature » et « médiation animale » pour les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Ce sont donc les mêmes enfants qui bénéficient des deux programmes. Les objectifs des ateliers de médiation animale sont nombreux :

- Stimuler la psychomotricité, les sens, la mémoire, la concentration, le langage et les repères spatiaux-temporels,
- Apaiser la diminution des angoisses, augmentation la sensation de bien-être, diminuer l'agressivité,
- Favoriser la confiance, l'attachement à un être vivant, la transmission des valeurs et le respect de soi.

## **6) Promouvoir l'emploi agricole**

Le secteur agricole étant en pénurie de main d'œuvre dans de nombreux domaines, le Département du Nord souhaite mettre en place un plan d'actions en faveur de l'emploi agricole afin de rapprocher son public cible (allocataires du RSA, jeunes ...) des professionnels agricoles.

En partenariat avec les acteurs de l'emploi agricole du territoire (ANEFA, GEIQ, Services de remplacement ...) plusieurs actions sont déployées sur le territoire pour promouvoir les métiers agricoles :

- évaluer un calendrier des besoins en main d'œuvre par saison et par territoire en lien avec l'ANEFA,
- présenter l'offre de services du Département auprès des professionnels,
- mettre en place deux journées labélisées RSA pour promouvoir les métiers agricoles,
- favoriser l'échange entre les structures de l'emploi agricole et les Maisons Nord Emploi pour faire découvrir les attentes,

- mettre en place d'une expérimentation de SAS préparatoire dans le secteur des Flandres et de l'Avesnois (éveil musculaire, découverte des métiers, formations spécifiques ...).

### **7) Développer les liens entre Agriculture et Ruralité**

Le Département et la Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais ont collaboré depuis quelques années sur différentes chartes (charte de bon voisinage charte d'engagement des utilisateurs agricoles de produits phytosanitaires charte agriculture et urbanisme).

Le partenariat se poursuivra sur tous les sujets d'actualité en lien avec la politique départementale en faveur de la ruralité porteuse de développement local, de transversalité et d'innovation.

Différents projets innovants sont déjà identifiés dans ce sens : les cafés-rando au niveau touristique, le logement social à la ferme (logement), les groupements d'employeurs (insertion), les plates-formes mobilité (mobilité-transport), le développement des races locales sur les Espaces Naturels du Nord (environnement), la méthanisation via le fauchage des routes départementales (énergie renouvelable), etc...

Evaluation et suivi : présentation de l'accompagnement des thématiques identifiées en comité de suivi de la convention.

### **8) Valoriser l'agriculture nordiste**

Le Département organise chaque année un stand au Salon International de l'Agriculture (SIA) à Paris pour communiquer sur l'agriculture nordiste mais aussi pour manifester son attachement aux éleveurs et rassembler les structures partenaires.

La Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais avec l'association NOVAGRI participe à la préparation de l'inauguration du stand du Département et à l'organisation de l'animation avec les agriculteurs.

Evaluation et suivi : pistes de travail, participation en comité technique, et présentation du travail réalisé en comité de suivi de la convention.

### **Article 3 : Comité de suivi**

Le comité de suivi de la présente convention est composé des élus du Département et de la Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais :

Pour le Département, les représentants sont :

- Monsieur Valois, Vice-Président chargé de la Ruralité et de l'Environnement,
- Monsieur Detavernier, Vice-Président chargé des Ressources Humaines,
- Monsieur Siegler, Vice-président chargé de l'aménagement du territoire et du Canal Seine Nord Europe,
- Madame Martin, Conseillère départementale,
- Monsieur Beauchamp, Conseiller départemental.

Pour la Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais, les représentants sont :

- Monsieur Durlin, Président de la Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais,
- Monsieur Verhaeghe, Premier Vice-Président,
- Monsieur Ammeux, Secrétaire
- Madame Delefortrie, Première Secrétaire Adjointe,
- Madame Macke,
- Madame Painchart.

Le comité de suivi évaluera les résultats des actions menées et proposera les actions à engager dans le cadre d'une future convention. Il pourra également étudier les adaptations à apporter aux politiques d'ores et déjà développées par le Département dans le domaine de l'Agriculture et de la Ruralité.

Des comités techniques thématiques pourront être organisés. Ils auront pour vocation première de veiller à la mise en cohérence de l'ensemble des actions respectives.

Dans le cadre du comité de suivi, une journée agriculture mise en place conjointement pourra être organisée permettant d'aller visiter des réalisations et des projets menés par la Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais dans le cadre de la présente convention et ainsi de les valoriser.

Un « comité de suivi spécifique » composé des représentants précités se réunira, à la demande de l'un ou l'autre des partenaires, sans formalisme et dans les plus courts délais, en cas de difficulté conjoncturelle grave.

Des représentants de l'Etat, de la Région et autres référents que les signataires jugeraient nécessaire d'associer, participeront aux travaux de ce comité dont la mission consistera à étudier les moyens à mettre en œuvre face à une situation particulière en vue de proposer très rapidement des dispositions opérationnelles adaptées aux instances décisionnelles.

#### **Article 4 : Communication autour de la convention**

Le Département et la Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais s'engagent à communiquer sur la présente convention et à valoriser les actions menées en partenariat. Cette communication portera tant sur la signature de la convention et sur l'existence du partenariat que sur les actions en découlant, les réalisations mises en œuvre et les documents d'information s'y référant.

Le partenariat est en particulier manifesté par un système normalisé de co-signature qui est installé sur l'ensemble des supports de communication (différents documents ou support de communication réalisés dans le cadre du présent partenariat). Ce système de co-signature et les règles graphiques destinées à manifester le partenariat seront arrêtés sur la base de dispositifs définis conjointement.

La Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais fera mention de la participation du Département :

- sur tout support de communication, en particulier par la présence du logotype du Département du Nord reproduit conformément à la charte graphique correspondante,
- lors de toute manifestation publique,
- dans ses rapports avec les agriculteurs : réunions, présentations, documents... (les outils de communication pourront être prévus à cet effet),
- dans ses relations avec les médias.

La Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais s'engage à faire apparaître le logo du Département du Nord sur l'ensemble des supports de communication créés et les faire valider à l'adresse [dircom@lenord.fr](mailto:dircom@lenord.fr). A défaut de réponse dans les 24 heures suivant l'envoi, la création proposée sera considérée comme validée par le Département du Nord.

#### **Article 5 : Participation départementale annuelle**

La participation financière annuelle du Département s'élève à **130 000 €** et se décompose comme suit :

- 73 500 € au titre du développement de l'approvisionnement local de la restauration collective,
- 31 500 € pour le poste de chargé de mission de lutte contre l'érosion des sols,
- 10 000 € pour l'adaptation de la gestion de l'eau face aux changements climatiques,
- 10 000 € pour l'accompagnement des agriculteurs en situation fragile,
- 5 000 € pour le développement de l'accueil familial à la ferme.

La fongibilité des actions susvisées est possible sur justification et après accord du Département.

Le versement de la subvention pour l'année 2023 se fera après signature de la convention.

#### **Article 6 : Modalités de versement de la subvention départementale**

La subvention départementale sera versée après signature de la présente convention.  
Le paiement sera effectué au compte ouvert au nom de la Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais, sous le numéro :  
Crédit Agricole Nord de France  
IBAN FR76 1670 6050 9216 5682 2860 597  
Le comptable assignataire du paiement est Monsieur le Payeur Départemental du Nord.

#### **Article 7 : Engagements de la Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais**

La Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais s'engage à :

- transmettre à la fin de l'année un bilan des actions menées en application de la présente convention pour que le comité de suivi cité à l'article 3 puisse en prendre acte,
- faciliter tout contrôle que Monsieur le Président du Département du Nord souhaiterait exercer dans le cadre des dispositions de la présente convention,
- communiquer, sur simple demande de l'administration départementale, tous ses documents comptables et de gestion relatifs à la période couverte par la convention,
- participer aux actions collectives engagées ou soutenues par le Département en faveur des agriculteurs nordistes,
- respecter la législation fiscale et sociale propre à son activité.

#### **Article 8 : Responsabilités – Assurances – Obligations diverses – Impôts et taxes**

Les activités de la Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais sont placées sous sa responsabilité exclusive. Elle devra souscrire tout contrat d'assurance de façon à ce que le Département ne puisse en aucun cas être recherché, impliqué ou inquiété.

La Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet.

En outre, la Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de telle sorte que le Département ne puisse être recherché ou inquiété en aucune façon à ce sujet.

#### **Article 9 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour l'année 2023.

#### **Article 10 : Résiliation**

Le Département se réserve le droit de mettre fin à la présente convention, unilatéralement et à tout moment :

- moyennant un préavis de trois mois, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par le Département par lettre recommandée avec accusé de réception, la Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais n'aura pas pris les mesures appropriées et ce, en cas :
  - de non-respect des engagements pris par la Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais à travers la signature de la présente convention,

- de constat de non-satisfaction des objectifs fixés, à l'occasion de leur évaluation annuelle,
- de désaccord sur les objectifs ou moyens à mettre en œuvre dans le cadre de cette convention,
- ans préavis en cas d'utilisation de la participation départementale à des fins autres que celles définies par la présente convention ou en cas de faute lourde.

Fait à Lille, le

**Pour la Chambre d'Agriculture du  
Nord - Pas de Calais,  
Le Président,**

**Pour le Président du Département  
du Nord et par délégation,**

**Christian DURLIN**



**POLITIQUE DEPARTEMENTALE  
EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE**

<b>ASSOCIATION</b>	<b>MAISON DE L'ELEVAGE DU NORD</b>											
	<table> <tr> <td><i>statuts</i></td> <td>Association Loi 1901</td> </tr> <tr> <td><i>date de création</i></td> <td>23 août 1965</td> </tr> <tr> <td><i>siège social</i></td> <td>2 rue de l'Epau – 59230 SARS ET ROSIERES tél : 03 62 26 36 30– maison.elevage.nord@wanadoo.fr</td> </tr> <tr> <td><i>Président</i></td> <td>Monsieur Gilles DRUET</td> </tr> <tr> <td><i>salariés</i></td> <td>1,8 ETP</td> </tr> <tr> <td><i>adhérents</i></td> <td>6 associations de races bovines adhérentes (environ 250 adhérents actifs) 1 association équine Plus de 1 150 troupeaux de sélection suivis</td> </tr> </table>	<i>statuts</i>	Association Loi 1901	<i>date de création</i>	23 août 1965	<i>siège social</i>	2 rue de l'Epau – 59230 SARS ET ROSIERES tél : 03 62 26 36 30– maison.elevage.nord@wanadoo.fr	<i>Président</i>	Monsieur Gilles DRUET	<i>salariés</i>	1,8 ETP	<i>adhérents</i>
<i>statuts</i>	Association Loi 1901											
<i>date de création</i>	23 août 1965											
<i>siège social</i>	2 rue de l'Epau – 59230 SARS ET ROSIERES tél : 03 62 26 36 30– maison.elevage.nord@wanadoo.fr											
<i>Président</i>	Monsieur Gilles DRUET											
<i>salariés</i>	1,8 ETP											
<i>adhérents</i>	6 associations de races bovines adhérentes (environ 250 adhérents actifs) 1 association équine Plus de 1 150 troupeaux de sélection suivis											
<b>AIRE D'INFLUENCE</b>	départementale, régionale voire nationale pour la Blanc Bleu											
<b>OBJECTIFS DE LA POLITIQUE AGRICOLE</b>	<p><b>Soutien à l'élevage et amélioration de la qualité sanitaire</b>  <b>Développement local et diversification</b>  <b>Animation et reconnaissance du monde rural</b></p>											
<b>OBJECTIFS GENERAUX</b>	Valorisation de l'élevage départemental et des races locales.											
<p><b>DOMAINES D'INTERVENTION</b></p> <p><b>ACTIONS MISES EN ŒUVRE</b></p>	<p>La Maison de l'Élevage du Nord est une fédération des associations de races du Nord de la France, elle regroupe 6 races bovines adhérentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'Union Rouge Flamande,</li> <li>- l'Union Bleue du Nord,</li> <li>- l'Organisme de Sélection Blanc Bleu,</li> <li>- Nor'Holstein,</li> <li>- Norlimousine,</li> <li>- Parthenaise Nord de France,</li> </ul> <p>et une race équine : le Syndicat d'élevage du cheval « Trait du Nord ».</p> <p>Depuis plus de 15 ans, la Maison de l'Élevage du Nord et plus spécifiquement l'Organisme de Sélection Rouge Flamande publie un bulletin annuel à destination des éleveurs de cette race. Ces documents recensent des reportages et des interviews sur le parcours et l'histoire de nombreux éleveurs du territoire.</p> <p>L'association souhaite éditer un ouvrage spécial intitulé « Histoires d'éleveurs de Flamandes », répertoriant l'ensemble des informations sur la race et les expériences et histoires familiales qui y sont issues.</p> <p>Il est prévu dans ce livre 17 témoignages répartis en 150 pages, plus de 250 photos actuelles et anciennes et une vingtaine de citations brèves d'éleveurs.</p> <p>Il sera édité entre 3 000 et 5 000 exemplaires, selon les demandes.</p>											

OBJET DE LA SUBVENTION 2023	ACTIONS CONCERNEES	BP action	Montant sollicité	% BP
	Participation à l'édition du livre « Histoires d'éleveurs de Flamandes »	15 000 €	3 500 €	23 %

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION SPECIFIQUE (en euros)	DEPENSES		RECETTES	
	Frais de création	3 500	Subventions :	
Impression	9 500	- Région Hauts-de-France		3 500
Frais postaux	2 000	- <b>Département du Nord</b>		<b>3 500</b>
		- Département du Pas de Calais		3 500
		- ENRx-CRRG		2 500
		- Union Rouge Flamande		2 000
<b>TOTAL</b>	<b>15 000</b>	<b>TOTAL</b>		<b>15 000</b>

<b>MONTANT PROPOSE</b>	<b>2 000 € (soit 13 % du BP de l'action)</b>
------------------------	--



**COMMISSION PERMANENTE**  
**Réunion du 18 décembre 2023**

OBJET : Interventions départementales dans le domaine agricole.

Dans le cadre de la politique départementale en faveur de l'agriculture, le rapport a pour objet :

- le renouvellement de la convention avec la Chambre d'Agriculture du Nord – Pas-de-Calais pour son programme d'activités 2023 ;
- l'attribution d'une subvention à la Maison de l'Élevage du Nord pour l'édition du livre « Histoires d'éleveurs de Flamandes ».

**1) RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD – PAS-DE-CALAIS**

Le renouvellement de la convention de partenariat annuelle entre le Département du Nord et la Chambre d'Agriculture du Nord – Pas-de-Calais s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat entre le Département du Nord et la Région Hauts-de-France en matière d'intervention dans le domaine agricole, renouvelée lors du Conseil départemental du 20 mars 2023 (délibération DRE/2023/58).

Le partenariat avec la Chambre d'Agriculture porte sur :

- le développement de l'approvisionnement local,
- la lutte contre l'érosion des sols,
- l'accompagnement des agriculteurs en situation fragile,
- le développement des activités d'accueil innovantes à la ferme pour les publics cibles départementaux : accueil familial à la ferme et médiation animale pour les enfants de l'Aide Sociale à l'enfance,
- le développement des liens entre agriculture et ruralité,
- la valorisation de l'agriculture nordiste.

2 nouvelles actions sont ajoutées à la convention 2023 :

- l'adaptation de la gestion de la ressource en eau pour une agriculture durable face aux changements climatiques,
- la promotion de l'emploi agricole en lien avec les autres acteurs de l'emploi agricole.

La fiche détaillée de cette structure et la convention de partenariat sont reprises en annexes 1 et 2.

Il est proposé une subvention départementale de 130 000 € à la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais pour son programme d'activités 2023.

**2) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA MAISON DE L'ELEVAGE DU NORD POUR L'EDITION DU LIVRE « HISTOIRES D'ELEVEURS DE FLAMANDES »**

Depuis plus de 15 ans, la Maison de l'Élevage du Nord publie un bulletin annuel à destination des éleveurs de vaches Rouges Flamandes. Ces documents recensent des reportages et des interviews sur le parcours et l'histoire de nombreux éleveurs du territoire. L'association souhaite éditer un ouvrage spécial intitulé « Histoires d'éleveurs de Flamandes », répertoriant l'ensemble des informations sur la race et les expériences et histoires familiales qui lui sont liées. Il est prévu dans ce livre 17 témoignages répartis en 150 pages, plus de 250 photos actuelles et anciennes et une vingtaine de citations brèves d'éleveurs. Entre 3 000 et 5 000 exemplaires seront édités, selon les demandes. La fiche détaillée de ce projet est reprise en annexe 3.

Il est proposé l'attribution d'une subvention départementale de 2 000 € à la Maison de l'Élevage du Nord pour l'édition de cet ouvrage.

Je propose à la Commission permanente :

- d'attribuer une subvention de 130 000 €, à la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais, pour son programme d'activités 2023 ;
- de m'autoriser à signer, avec la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais, la convention de partenariat pour 2023, jointe en annexe 2 du présent rapport ;
- d'imputer la dépense correspondante, soit 130 000 €, sur l'opération 230030P003 ;
- d'attribuer une subvention de 2 000 €, à la Maison de l'Élevage du Nord, pour l'édition de son ouvrage « Histoires d'éleveurs de Flamandes » ;
- d'imputer la dépense correspondante, soit 2 000 €, sur l'opération 230030P003.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23003OP003	23003E15	2 511 990 €	1 779 990 €	132 000 €

Christian POIRET  
Président du Département du Nord